

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Section Administration – Organisation

Tél. : +322 5515643-754

e-mail : adminfin@rp-grece.be

Bruxelles, le 26/06/2024

N° de Protocole: 4021

À l'attention de: a) projectenBE@carpetright.be
b) mail@cegid.com
c) stas222@protonmail.com

Objet: «Appel d'offres pour le remplacement et la fourniture de moquettes-tapis/sols stratifiés en zones d'une superficie totale de 495 mètres carrés dans le bâtiment des bureaux de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE»

La Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, compte tenu des dispositions des lois 4412/16, 4781/21 et 4782/21, telles que modifiées et en vigueur, ainsi que de la lettre datée AP 66820/10.12.2021 du ST B' Direction Générale/Ministère des Affaires Étrangères, lance un appel à proposition-offre pour la mission directe, avec signature d'un contrat correspondant, pour la fourniture et le remplacement de tapis dans des zones d'une superficie totale de quatre cent quatre-vingt-quinze (495 mètres carrés) environ, situé dans l'immeuble de bureaux de la Représentation Permanente de la Grèce, dépense budgétisée de **trente-neuf mille euros (39.000,00 €) TVAC**, selon le tableau des spécifications techniques ci-joint, en remplissant le formulaire ci-joint pour la présentation d'une offre financière.

L'offre à évaluer doit comprendre :

- a) Les coûts individuels et totaux, y compris la TVA, des prestations fournies, des travaux et de la fourniture du matériel nécessaire.
- b) La durée de validité de l'offre, avec une validité minimale de trois mois.

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse, basée sur le prix. Les offres doivent répondre pleinement aux spécifications techniques définies et leur dépense totale, tous frais compris, ne doit pas dépasser le montant de trente-neuf mille euros (39.000,00 €) TVAC.

Les offres peuvent être déposées par voie électronique (au format PDF) à l'adresse e-mail: adminfin@rp-grece.be ou envoyées/déposées sous forme papier (enveloppe scellée) au le secrétariat de l'Unité du Personnel et de l'Administration de la R.P de la Grèce (19-21 Rue Jacques de Lalaing, 1040 Bruxelles), au plus tard **le Jeudi 4 juillet à 17h00**, avec indication des informations utiles en la matière.

Les offres soumises tardivement ne seront pas prises en compte.

Avant la mission, l'entrepreneur doit fournir:

1. Attestation fiscales et attestation de cotisations sociales,
2. Certificat de représentation valide - légalisant les documents de constitution/statuts
3. Casier judiciaire du représentant légal de la société,
4. Compte bancaire sous forme IBAN.

La Représentation Permanente se réserve le droit de demander aux participants des informations complémentaires nécessaires à la documentation/évaluation des offres, et les contractants sont tenus de les fournir. En outre, la R.P se réserve le droit d'interrompre la procédure et de la répéter avec ou sans modification des modalités. Les participants n'ont aucun droit financier dans un tel cas.

Les offres des entités qui n'ont pas été invités à soumissionner ne seront pas prises en considération.

La décision d'attribution sera communiquée par voie électronique à l'entité adjudicatrice.

Le Représentant permanent

Ioannis Vrailas
Ambassadeur

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

TABLEAU DE DESCRIPTION DES TRAVAUX ET MATÉRIAUX NÉCESSAIRES

Fourniture et remplacement de moquettes/sols stratifiés dans des zones d'une superficie totale d'environ quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (495 m²), situées dans l'immeuble de bureaux de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, rue Jacques de Lalaing 19-21, 1040 Bruxelles, Belgique, dépense budgétisée de trente-neuf mille euros (39.000,00 €), répartie comme suit :

A. PRÉPARATION

1. Transport du mobilier et du matériel vers un lieu adapté qui sera accordé par le R.P à l'intérieur de son immeuble de bureaux
2. Protection des murs et des vitres.
3. Retrait des tapis existants
4. Préparation, nivellement du sol pour recevoir de nouveaux tapis et revêtements de sol

B. DESCRIPTION DES LIEUX ET PRINCIPAUX TRAVAUX

- Bureau du Représentant Permanent Adjoint et vestibule au deuxième étage, d'une superficie totale d'environ 90 mètres carrés
- Bureau du Représentant Permanent et vestibule au cinquième étage, d'une superficie totale d'environ 90 mètres carrés
- Bureau du PSC Représentant au quatrième étage, d'une superficie totale d'environ 45 mètres carrés
- Salle de réunion au cinquième étage, d'une superficie totale d'environ 90 mètres carrés
- Couloirs du cinquième étage, d'une superficie totale d'environ 180 mètres carrés

C. MATÉRIAUX - TRAVAUX D'INSTALLATION

- a. Bureaux et vestibules du Représentant Adjoint et Représentant Permanent et le Bureau du PSC Représentant, enlèvement et élimination du tapis existant et pose d'un plancher de type «Stratifié», couleur de notre choix suivant la proposition de l'entrepreneur.
- b. la Salle de Réunion au cinquième étage, enlèvement et disposition du tapis existant et installation d'un plancher de type «Stratifié», couleur de notre choix à la suggestion de l'entrepreneur.
- c. Couloirs du cinquième étage, enlèvement et élimination du tapis existant et installation de dalles de tapis robustes de dimension 9000X200mm chacune, couleur de notre choix sur proposition de l'entrepreneur.
- d. Autres matériaux (support, colle, silicone, etc) certifiés et techniquement adaptés, au choix de l'entrepreneur.

D. RESTAURATION

- Transport et enlèvement vers la zone désignée des vieux tapis et autres de déchets.
- Transport/repositionnement du mobilier et autres matériels d'équipement de bureau dans les zones désignées.
- Restauration, embellissement des locaux

E. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

- L'entrepreneur devra également, lors de la remise de son offre, présenter un **calendrier précis d'exécution des travaux**, dont le non-respect pourra donner lieu à une demande d'indemnisation de la part de la R.P.
- L'entrepreneur est seul responsable de l'assurance des travailleurs qui entreprendront l'exécution des

travaux, de la délivrance des éventuels permis et de la prise de toutes les mesures de sécurité nécessaires lors de l'exécution des travaux conformément à la législation belge.

- L'entrepreneur s'engage à fournir une garantie écrite de bonne exécution des travaux d'entretien pour une durée d'au moins cinq ans.

BUDGET TOTAL PRÉVU – TVAC
39.000,00 €

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Fourniture et remplacement de moquettes/sols stratifiés dans des zones d'une superficie totale d'environ quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (495 m²), situées dans l'immeuble de bureaux de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, rue Jacques de Lalaing 19-21, 1040 Bruxelles-Belgique, d'une dépense budgétisée de trente-neuf mille euros (39.000,00 €), comme suit :

**FORMULAIRE DE SOUMISSION
D'OFFRE FINANCIERE**

DESCRIPTION		MONTANT FORFAITAIRE		
		Total € HTVA	TVA €	Total € TVAC
1	Bureaux et vestibules du Représentant permanent adjoint (2ème étage) et Représentant Permanent (5ème étage), enlèvement et élimination de la moquette existante et pose d'un plancher de type « Stratifié », dimensions 1780X246 millimètres ou 244X1380 millimètres, couleur de notre choix, suivant les spécifications de l'entrepreneur. Proposition.			
2	Salle de réunion (5e étage), enlèvement et disposition du tapis existant et pose d'un plancher de type « Stratifié », dimensions 1780X246 millimètres ou 244X1380 millimètres, couleur de notre choix, suivant la proposition de l'entrepreneur.			
3	Bureau du PSC Représentant (4ème étage), enlèvement et élimination du tapis existant et pose d'un plancher de type «Stratifié», dimensions 057X080 millimètres, couleur de notre choix, suivant la proposition de l'entrepreneur.			
4	Couloirs (5e étage), enlèvement et disposition du tapis existant et pose de dalles de tapis pour usage intensif, format 9000X200 mm chacune, couleur de notre choix à la suggestion de l'entrepreneur.			
5	Autres matériaux (support, colle, silicone, etc.) certifiés et techniquement adaptés au choix de l'entrepreneur			
6	Coût total des travaux (préparation des locaux, transport des meubles, etc.), enlèvement et élimination des moquettes existantes, traitement-nivellement des sols pour pose, pose de nouvelles moquettes et revêtements de sol stratifiés, restauration-embellissement des locaux et			

	élimination des déchets.			
MONTANT TOTAL				
*Le montant total de l'offre comprend le coût des travaux et la fourniture des matériaux nécessaires				

Bruxelles (date):

Signature/sceau de l'entreprise :

Nom/prénom - qualité/fonction du signataire :
